



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SYLVIE LEBLANC	Numéro de permis 2015958	Date d'inspection Le 18 novembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie chez Sylvie	Numéro de téléphone (506) 384-7369		
Adresse 366 rue Beaumont Dieppe NB E1A 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires généraux			
<p>La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.</p> <p>Lors de l'arrivée de la Mentore en Assurance de la Qualité sur les lieux, l'exploitante informe la Mentore en Assurance de la Qualité qu'il a plusieurs cas de maladie transmissible ce matin.</p> <p>La Mentore en Assurance de la Qualité reviendra à une date ultérieure.</p>			

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Le 20 novembre 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par

Sylvie LeBlanc

Le 20 novembre 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date